

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2025

---

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

## AMENDEMENT

N ° CL146

présenté par

M. Le Gac, rapporteur et M. Delautrette, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 57, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« 4 *bis* A Au dernier alinéa des articles L. 5215-16 et L. 5216-4, le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « quatrième ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction rédactionnelle.